

PROCÈS-VERBAL – CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Lundi 30 mars 2026

Membres représentant l'administration		Présent	Excusé	Absent
Proviseur (président)	Denis Ravaille	X		
Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle	Sophie Maysonnave	X		
Proviseur Adjoint	Laurent Pentinat	X		
Directeur de l'Élémentaire	Fabrice Palhiès	X		
Directeur Administratif et Financier	Txomin Diaz	X		
Conseiller Principal d'Éducation	Olivier Cureau		X	
Membres représentant le personnel		Présent	Excusé	Absent
Enseignement, Éducation et Documentation – 1er degré	Hélène Requer	X		
	Serge Moussay		X	
	Eva Jolly (suppléante)	X		
	Fanny Forslund (suppléante)	X		
Enseignement, Éducation et Documentation – 2nd degré	Sièges vacants			
Administratif, sociaux et de santé				
Membres représentants les parents		Présent	Excusé	Absent
Liste APE	Virginie Gallois (titulaire)	X		
	Delphine Brun (titulaire)	X		
	Jean-Christophe Dollé		X	
	Vincent Lecoanet	X		
Membres représentants les élèves		Présent	Excusé	Absent
Collège	Louise Boussaert		X	
	Mila Cespedes (suppléant)		X	
Lycée	Vincent Holmgren	X		
	Emna Sid (suppléant)		X	
Membres de droit à titre consultatif				
Consul de France	Olivier Priou		X	
Directeur des dispositifs langues et dispositifs internationaux	Thomas Nicholas	X		
Directrice des Ressources Humaines	Mona-Marleen Antonsson	X		
Vice-Présidente du CVL	Gabrielle Öhman		X	
Conseillers des Français de l'étranger	Emmanuel Rothan-Cederberg		X	
	Audrey Lebioda		X	
	Nathalie Parmegiani	X		
	Nadine Pripp	X		
Membres invités		Présent	Excusé	Absent
Représentant du Conseil d'Administration	Erik de Rouville		X	
	Anne Ruchaud (suppléante)		X	
	Stéphanie Cozon (suppléante)	X		

Aurélié Bonin pour la prise de notes.

Annexes :

- Support de présentation utilisé durant la séance
- Courrier lu par les représentants du personnel lors de la discussion sur les structures pédagogiques

16 personnes sont présentes dont 11 votants (sur 14) : le quorum est atteint. La séance peut se dérouler valablement.

I. Désignation des secrétaires de séance

Mme Gallois pour le collège des parents et M. Holmgren pour le collège des élèves reliront les notes préparées par Mme Bonin.

II.Approbation de l'ordre du jour

Ajout par le proviseur du point 6. « Projet 1 an à Stockholm » pour information.
L'ordre du jour est adopté avec cet ajout à l'unanimité.

III.Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2026

Pas de remarque. **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

IV.Suivi pédagogique et éducatif

a. Calendrier de fin d'année

Le Proviseur Adjoint présente (cf. annexe) le calendrier de fin d'année pour les niveaux du second degré.

TERMINALE Fin d'année 26 mai : arrêt des notes 28 mai : conseils de classe			1-5 juin : Semaine de préparation intensive (cours spots + philo) + épreuves de remplacement			8 juin : Révisions à domicile			9 juin : Signature des livrets scolaires			12 juin : Cérémonie des casquettes (Student)		
Examen 18-28 mai : Épreuves orales ECE : 19-20 mai ; AMC : 20 mai BFI : CdM 18 mai ; ACL-HG : du 26 au 28 mai			Écrits du BFI et du Baccalauréat 3 juin : Écrit BFI ACL 5 juin : Écrit BFI HG 9-11 juin : Épreuves écrites de Philosophie et de Spécialités			Grand Oral et Résultats 16-17 juin : Épreuves du Grand Oral Résultats publiés le 26 juin (2nd groupe le 30 juin)								
PREMIÈRE Clôture et Préparation (28 mai - 5 juin) Arrêt notes : 28 mai ; Conseils : 1 ^{er} juin Du 1 ^{er} au 5 juin : préparation intensive (Uniquement maths/français) + épreuves de remplacement			Épreuves Écrites (8 juin) Matin : Français Après-midi : Mathématiques			Épreuves Orales et Résultats 10-12 juin : Oraux des Épreuves Anticipées (EA). Publication des résultats le 30 juin.								
SECONDE Fin des cours et Conseils Arrêt des notes le 25 mai et conseils de classe le mercredi 27 mai.			Immersion Professionnelle (1 - 12 juin) Période de stage obligatoire en entreprise			Soutenance de stage 16-18 juin : Épreuve orale de 20 minutes portant sur l'exploitation du stage.								
TROISIÈME Épreuves Orales 21-22 mai : Oraux du DNBI ; 29 mai : Oral du DNB.			Clôture et Préparation Arrêt des notes : 5 juin Conseil de classe : 9 juin Révisions (hors LFSL) : du 15 au 17 juin			Épreuves Écrites et Résultats 18 juin : Français + Mathématiques 19 juin : HG-EMC + Sciences 26 juin : Résultats								
COLLÈGE (6e à 4e) Calendrier administratif La période des conseils de classe pour les niveaux 6e, 5e et 4e se déroule du 10 au 17 juin.			INFORMATIONS GÉNÉRALES Commission d'appel En cas de besoin, la commission se déroulera le 22 ou le 23 juin			Mobilisation du personnel Les professeurs restent mobilisables pour les examens jusqu'à la fin complète des épreuves.								

Le directeur de l'école élémentaire présente le calendrier de fin d'année pour les niveaux élémentaires.

ÉLÉMENTAIRE		KERMESSE Vendredi 5 juin après-midi	FIN DES COURS Jeudi 18 juin en fin de journée
--------------------	--	---	---

D'autres spectacles restent à programmer, notamment à l'élémentaire (chorale etc.).

M. Holmgren (représentant des élèves) demande à quel moment les élèves devront vider les casiers et rendre les manuels scolaires.

Le proviseur adjoint indique que ce sera au moment des examens. L'information sera donnée aux élèves suffisamment en amont pour leur permettre de s'organiser.

Ce calendrier sera diffusé sur Pronote à l'issue de ce conseil.

b. Projet d'évaluation au cycle terminal

Le proviseur adjoint présente (cf. annexe) le projet d'évaluation au cycle terminal qui entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2026. L'enjeu de la réécriture de ce projet consiste à assurer équité, transparence,

caractère significatif et conformité pour l'évaluation en contrôle continu au baccalauréat (elle représente 40 % de la note finale) et pour l'information transmise via les bulletins scolaires et Parcoursup. Il précise les différents types d'évaluation, leurs temporalités, leurs objectifs et leur valorisation dans la moyenne trimestrielle. Il présente ensuite la matrice des coefficients retenue, qui tient compte de l'émergence des usages de l'intelligence artificielle et de ses effets sur l'intégrité et l'équité. Il laisse la parole au Directeur des Dispositifs Internationaux et Linguistiques qui expose les spécificités de l'évaluation en anglais et en suédois, tel que présenté dans le projet d'évaluation. Il indique en outre que, pour lutter contre la fraude, le logiciel exam.net est utilisé pour les épreuves d'anglais et de suédois. Le proviseur expose ensuite les modalités de gestion en cas de moyenne non représentative ou en cas de fraude : il précise que la fraude n'est pas gérée de la même façon en contrôle continu et durant une épreuve ponctuelle, même si les principes sont équivalents (on ne juge pas sur l'instant et on distingue évaluation et processus disciplinaire éventuel). Le proviseur adjoint termine en indiquant que ces règles générales sont déclinées en annexe disciplinaire permettant de préciser le cadre spécifique dans chaque enseignement.

Mme Pripp (Conseillère élue représentant les Français de l'Étranger) demande si une utilisation spectaculaire de l'IA a été constatée chez les élèves et si le LFSL sait reconnaître son utilisation.

Le proviseur adjoint indique qu'un décalage a pu être constaté entre la qualité des devoirs réalisés à la maison ou en classe. Il est difficile de le relier à la fraude. Là où il est possible d'agir, c'est sur le contrôle des usages.

Le proviseur indique qu'à, de toutes manières, été observé un usage important de l'IA chez les élèves, comme dans la société. Tout réside dans l'accompagnement des élèves dans leur utilisation de l'intelligence artificielle.

V. Règlement intérieur

Le proviseur adjoint présente (cf. annexe) un point d'étape sur l'actualisation du règlement intérieur au second degré en vue de la prochaine rentrée scolaire. Aujourd'hui, un seul document existe pour le collège et le lycée. Les spécificités, notamment celles induites par l'extension de l'annexe, sont telles qu'il a été décidé d'écrire deux règlements intérieurs distincts.

En incise, le directeur de l'élémentaire précise que l'actualisation du règlement intérieur de l'école est prévue pour le Conseil d'École du 8 juin.

Après avoir présenté les évolutions conjointes au collège et au lycée (cf. annexe), le proviseur adjoint indique que l'évolution majeure au collège consiste en un durcissement des mesures liées à l'utilisation du téléphone portable, en cohérence avec les évolutions du cadre réglementaire tant en France qu'en Suède. En pratique, il est prévu :

- Une intégration de mesures contraignantes vis-à-vis du téléphone portable (pochette individuelle) avec, pour objectif, de ne pas permettre son utilisation et d'adopter une réponse éducative ferme en cas de transgression volontaire.
En corollaire, l'impossibilité d'utiliser le téléphone portable des élèves à des fins pédagogiques hors élèves avec des besoins spécifiques.
- L'interdiction de sortie des élèves de 3^e pendant la pause déjeuner
- L'intégration des principes concernant le projet d'évaluation du cycle terminal dans un projet d'évaluation, au moins en 3^e : devoir de rattrapage, fraude, ...
- Des ajustements liés aux spécificités en EPS

Il continue en présentant les évolutions majeures envisagées au lycée. Il s'agit en pratique d'intégrer des mesures systématiques vis-à-vis du téléphone portable en début de cours. L'objectif est de prévenir les distractions et la fraude. Un questionnaire perdure autour de « zones sans portable » hors de la classe, le CVL ayant en parallèle mentionné souhaiter aménager les espaces communs.

Devant les outils envisagés pour récupérer les téléphones en début d'heure, Mme Parmegiani (Conseillère élue représentant les Français de l'Étranger) indique que, dans l'établissement dans lequel elle enseigne, cela se pratique déjà et que cela est bien vécu par les élèves.

Le proviseur mentionne la remarque formulée par des enseignants lors du conseil pédagogique, concernant le risque pris en termes de responsabilité.

M. Holmgren (représentant des élèves) indique que, concernant les aménagements souhaités par le CVL, le risque est que l'élaboration des propositions prenne du temps, en raison du renouvellement des membres, en début d'année prochaine.

Le proviseur convient qu'un accompagnement des élèves est nécessaire.

Les règlements intérieurs du collège et du lycée seront proposés au conseil d'établissement prévu en avril.

VI. Préparation rentrée 2026 2027

a. Budget 2026-2027

Le proviseur indique que le budget 2026-2027 a été adopté par le conseil d'administration de la Fondation le 24 mars. Il présente les deux objectifs principaux poursuivis dans la construction du budget :

- Construire un cadre budgétaire soutenable en reconstituant un fonds de roulement
- Répartir les efforts budgétaires à effectuer pour absorber la nouvelle contribution de l'AEFE

Il présente ensuite (cf. annexe) les priorités retenues dans le cadre de l'élaboration budgétaire. Le directeur administratif et financier (DAF) détaille ensuite (cf. annexe) le budget, à savoir les hypothèses financières retenues, les revenus et les dépenses prévus. Les revenus sont marqués par les impacts des effectifs prévus à la baisse (-19), l'augmentation des subventions municipales et socio-économique, ainsi que l'augmentation des frais de scolarité (induisant environ **1,8 millions de couronnes de recettes supplémentaires**). Les dépenses sont marquées par des diminution significatives des frais de fonctionnement (**plus d'un million de couronnes**) à travers la révision de différents contrats, une baisse des coûts de location, l'augmentation nécessaire du budget alloué aux manuels scolaires, la revue de salaire pour le personnel de droit local, la nouvelle contribution de l'AEFE et une prévision de **baisse de masse salariale équivalente à 4,98 équivalents temps plein**. Le DAF présente enfin le résultat prévu, qui s'élève à 1,5 million de couronnes suédoises. Le proviseur indique qu'un tel résultat permet d'absorber uniquement une éventuelle différence de 10 élèves par rapport aux prévisions. Le DAF conclut en présentant les investissements prévus et le flux de trésorerie envisagés.

La présentation se termine par une synthèse des différents postes de recettes et de dépenses par le DAF et la présentation de la répartition des efforts planifiés pour absorber la contribution supplémentaire à l'AEFE (voir ci-contre).

Le proviseur présente ensuite (cf. annexe) l'évolution anticipée de l'aide nette de l'AEFE, c'est-à-dire du solde net, par élève du LFSL, du soutien de l'AEFE au LFSL via des engagements financiers. Cette aide nette baissera bien entendu avec la nouvelle contribution, mais, toutes choses égales par ailleurs, elle devrait continuer de s'élever à environ 2000€ par an et par élève.

Les membres du conseil d'établissement n'ont pas de remarque.

Budget 2026-2027: Un effort collectif

	Distribution de l'effort
Fonctionnement	- 1 137 905
Masse salariale	- 1 459 380
Frais de scolarité	1 766 000
L'investissement	- 292 655

b. Structures pédagogiques prévisionnelles

Le proviseur présente (cf. annexe) ensuite le travail à effectuer concernant la définition des structures pédagogiques en vue de la rentrée 2026. Il rappelle qu'il prévoit de solliciter le conseil d'établissement pour un vote sur ces structures.

Il indique qu'il s'agit de combiner responsabilité budgétaire (en respectant les moyens rendus disponibles par le cadre budgétaire), la faisabilité opérationnelle (en garantissant des emplois du temps viables et équilibrés et le respect des capacités des salles par exemple) et qualité pédagogique (en maintenant une offre de parcours riche, diversifiée, mais soutenable sur le long terme). Il indique que, dans le cadre budgétaire présenté précédemment, deux enveloppes ont été construites : une enveloppe pour le second degré, composée de 704 heures (comprenant les heures de cours et les missions à prendre en charge) et une enveloppe premier degré composée de 406,5 heures de cours et 288 indemnité péri-éducatives.

Concernant le premier degré, le seul élément particulier concerne les effectifs de CE2 : avec 49 élèves, la structure proposée ne contient que deux classes sur ce niveau et un groupe d'anglais et un groupe de suédois en moins (3 au lieu de 4). Cela représenterait une baisse de 1,2 équivalent temps plein (ETP) par rapport à cette année.

Concernant le collège, une modification a été apportée par rapport aux documents envoyés : pour donner suite au conseil pédagogique, il n'est plus prévu que trois groupes de sciences en 6^e et non quatre, vus les

effectifs prévisionnels. Il est sinon prévu trois classes par niveau au collège. Une réflexion a été conduite autour des options : peut-on ouvrir le latin ou l'option Langue et Culture Européenne de façon certaine aux élèves inscrits en section internationale ou autoriser le cumul de ces deux options ? Il est proposé que cela soit rendu possible, mais sous la contrainte que le cours de latin aurait systématiquement lieu de 16h20 à 17h15 et que les cours de LCE auraient vraisemblablement lieu en parallèle des cours de section internationale, donc en début ou en fin de journée.

Concernant le lycée, les effectifs prévus conduiraient à n'ouvrir qu'une seule classe en 1^{ère}. L'annexe précise les variations de structure proposées, nombreuses, entre cette année et l'année prochaine. Il n'y aurait pas de changement par rapport aux échanges lors du conseil précédent au sujet de la carte des parcours ou des spécialités, à l'exception de la spécialité Anglais Monde Contemporain qui serait finalement proposée en terminale sans recours au CNED, les effectifs étant suffisants. Le proviseur alerte néanmoins sur le fait qu'une analyse sur les trinômes envisagés pour les classes de 1^{ères} sera réalisée pour vérifier leur impact sur la constitution des emplois du temps, lorsqu'ils sont combinés aux enseignements mutualisés sur les niveaux 1^{ère} et terminale et au fait de ne disposer que d'une classe en 1^{ère}. Les éventuelles incompatibilités qui en découleraient seront communiquées en amont des conseils de classe du 3^e trimestre.

Au global, sur le collège et lycée, ces structures conduiraient à une baisse de 1,44 ETP par rapport à cette année au niveau des enseignants au second degré. Cela signifie qu'il restera à diminuer la masse salariale de 2,34 ETP sur les services hors enseignement.

Mme Gallois (représentante des parents d'élève) demande si l'enseignement de spécialités via le CNED est-il toujours d'actualité.

Le proviseur indique que ce qu'il vient d'expliquer signifie que non, toutes les spécialités proposées en 1^{ère} et en terminale le seraient avec un enseignement en classe au LFSL.

Mme Jolly (représentante du personnel du premier degré) lit une lettre écrite par l'ensemble des enseignants de l'école élémentaire hors enseignants de langues (cf. annexe) : ils y déplorent que ne soit envisagée l'ouverture que de deux classes au CE2 en argumentant leur souhait que les structures s'appuient sur trois classes. Mme Requer (représentante du personnel du premier degré) ajoute que le fait de supprimer une classe va déstabiliser les équipes.

Le proviseur apporte quelques explications quant à la structure présentée : tout d'abord des efforts sont faits dans tous les services, et ils devront l'être plus fortement en proportion sur les services support que sur les services enseignants via les structures pédagogiques. De la même façon que le conseil d'Administration a cherché à répartir l'effort sur l'ensemble des parties prenantes dans l'élaboration budgétaire, la direction a cherché à répartir l'effort sur la masse salariale sur l'ensemble des services. Les impacts mentionnés dans le courrier sur le nombre d'élèves par enseignant ne sont pas niés et si d'autres structures réalistes sur le plan budgétaires avaient été identifiées, elles auraient certainement été proposées. Mais, par exemple, au collège, les effectifs, même faibles, ne permettent pas de faire seulement deux classes du fait des contraintes de places dans les salles.

Mme Parmegiani (Conseillère élue représentant les Français de l'Étranger) indique que les effectifs sont plus élevés à l'élémentaire, à un âge où ils ont besoin d'avoir les meilleures conditions d'apprentissage et de place pour s'épanouir.

Le proviseur en convient. Mais aucune autre solution n'a été identifiée qui permette de respecter le cadre budgétaire dans lequel est la Fondation. Pour diminuer la masse salariale d'un ETP au second degré, il faudrait trouver 18 heures de cours en plus à supprimer ou mutualiser. Au niveau des services supports, les efforts correspondent déjà à 2,34 ETP pour des équipes bien plus petites que les effectifs enseignants.

Mme Mayonnave (Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle) demande si un double niveau est envisageable.

Le directeur de l'élémentaire indique que cette réflexion a bien eu lieu et que cette option a été celle privilégiée par la direction au début de l'année civile. Néanmoins les effectifs ne le permettent pas. Le proviseur précise qu'en janvier, les effectifs prévisionnels en CP étaient d'environ 78, ce qui induisait des recettes supplémentaires et ne pouvait être imaginé qu'en créant un double niveau. Il

y a néanmoins eu un nombre plus important que prévu de désistements, rendant cette option impossible du fait de la diminution des recettes tout en rendant possible la structure sans double niveau.

M. Lecoanet (représentant des parents d'élèves) demande si les effets de seuil au collège sont dus à des contraintes de salle.

Le proviseur indique qu'en effet le collège possède très peu de salle pouvant accueillir plus de 25 élèves. Construire des classes de plus de 25 est aussi complexe au collège qu'à l'école sur le plan matériel (mais plus au lycée). E LFSL a eu cette expérience en 2024-2025 lorsqu'il y a eu deux classes de 3^e à 25.

Mme Forslund (représentante du personnel du premier degré suppléante) indique que le personnel trouve triste que ce soient les élèves qui aient à payer le prix des contraintes budgétaires de l'établissement.

Le proviseur indique que, quels que soient les contraintes accrues posées sur la structure (classes, service support, frais de fonctionnement, ...), c'est très souvent, pour ne pas dire tout le temps, le service proposé qui est impacté, donc, in fine, le service proposé aux élèves.

M Holmgren (représentant des élèves) indique que renforcer les effectifs en élémentaire permet de conserver les élèves dans la durée. La présence importante d'élèves suédophones nécessite davantage d'accompagnement. Il demande s'il est envisageable de placer des cours de collégiens à l'Annexe.

Le proviseur remercie M. Holmgren pour la question très pertinente : cette option a été envisagée en détail par la direction, notamment dans le cadre de la rénovation à venir du site principal. Malheureusement, cela n'est pas possible car le permis d'activité à l'annexe n'a été accordé que pour un Gymnasium uniquement.

M. Lecoanet (représentant des parents d'élèves) demande s'il est possible de revoir le permis.

Le directeur administratif et financier indique que changer le permis peut prendre jusqu'à 2 ans. De plus, à l'annexe il n'y a pas de cours de récréation, ce qui rendrait extrêmement difficile l'obtention du permis pour une Grundskola. Le proviseur rappelle en outre que les riverains de l'annexe se plaignaient régulièrement du bruit et des jeux de ballon, ce qui rendait difficile la cohabitation : sur ce point, le climat n'est apaisé que depuis seulement 2 ans.

Mme Requer (représentante du personnel du premier degré) indique que des efforts ont été demandés aux collègues de CP pour accueillir de plus gros effectifs et que cette baisse d'effectif au CE2 est sans doute temporaire.

Le proviseur indique que, bien évidemment, si, à la rentrée suivante, les effectifs permettent d'envisager trois CM1 dans un cadre budgétaire réaliste, cela sera mis en place sans difficulté.

M. Lecoanet (représentant des parents d'élèves) indique que 4,98 ETP doivent être supprimés en raison de la baisse des recettes. Il demande : cette suppression est-elle pour faire face à la contrainte financière induite par l'AEFE ou juste à la baisse des effectifs?

Le proviseur indique que c'est plutôt la combinaison des deux. Le levier efficace de pilotage de l'établissement sur le plan financier, ce sont les effectifs. Si les effectifs en CE2 étaient plus élevés, il serait certainement possible de financer une structure avec trois CE2. À effectifs donnés et comparables à ceux de cette année (au niveau du LFSL), si la structure de coût l'an prochain était la même que celle de cette année, il serait certainement possible aussi de financer une structure avec trois CE2. D'ailleurs, si les effectifs prévisionnels évoluent d'ici la fin de l'année, il est tout à fait possible de réviser la structure et d'ouvrir trois classes de CE2, par exemple via des doubles niveaux. Il nous faut néanmoins acter une structure maintenant au regard de la stratégie qui avait été collectivement décidée en début d'année : le proviseur rappelle qu'il avait indiqué en début d'année que les choix à effectuer avec cette stratégie pourraient être difficiles car plus incertains. Une fois les structures arrêtées, pourront être lancées les répartitions de classe et de services, ainsi que les procédures de recrutement. Le proviseur en profite pour indiquer que la baisse des ETP est prioritairement envisagée via le non-remplacement de personnel quittant l'établissement ou le non-renouvellement de contrat à durée déterminée.

Mme Brun (représentante des parents d'élèves) demande si des campagnes promotionnelles ont été effectuées.

Le proviseur indique que oui. Chaque année, le directeur de l'élémentaire fait le tour des Förskolor à profil international de Stockholm pour présenter le LFSL. Cette année, une nouvelle campagne a été lancée sur les réseaux sociaux à destination des familles francophones résidant dans la région de Stockholm et ayant un enfant entre 6 et 11 ans. Par ailleurs, le projet « Un An À Stockholm », qui sera évoqué plus tard, est dans la même dynamique visant à rechercher des élèves en plus.

Mme Brun (représentante des parents d'élèves) demande quelle est alternative si le CE ne vote pas pour la suppression d'une classe de CE2.

Le proviseur indique que le conseil vote pour l'ensemble des structures, pas uniquement sur le niveau CE ». Ce vote formule un avis car c'est à lui d'arrêter les structures. L'avis du conseil est néanmoins requis pour acter une structure. En fonction du résultat du vote, il avisera sur ce qui peut ou pas être acté.

Les échanges étant terminés, le proviseur soumet la proposition de structures pédagogiques au vote pour avis.

Vote :

Abstention : 0

Pour : 9

Contre : 2

Le conseil d'établissement formule un avis favorable sur les structures pédagogiques présentées en vue de la rentrée scolaire 2026 (nombre de classes, nombre de groupes, volumes horaires).

c. Modalités d'attribution des missions particulières au personnel

Le proviseur indique qu'un avis du conseil d'établissement est également requis avant d'entériner les la liste et les modalités de reconnaissance des missions particulières attribuées au personnel. Les missions listées dans le document envoyé en amont du CE et présenté en annexe sont intégrées à la structure et dans les services. Il précise que la principale variation par rapport à cette année concerne le remplacement de courte durée des enseignants quand ils ne peuvent assurer leurs cours, qui sort des services et fera l'objet d'une rémunération spécifique.

En l'absence de remarques, le proviseur soumet la proposition au vote pour avis.

Vote :

Abstention : 0

Pour : 11

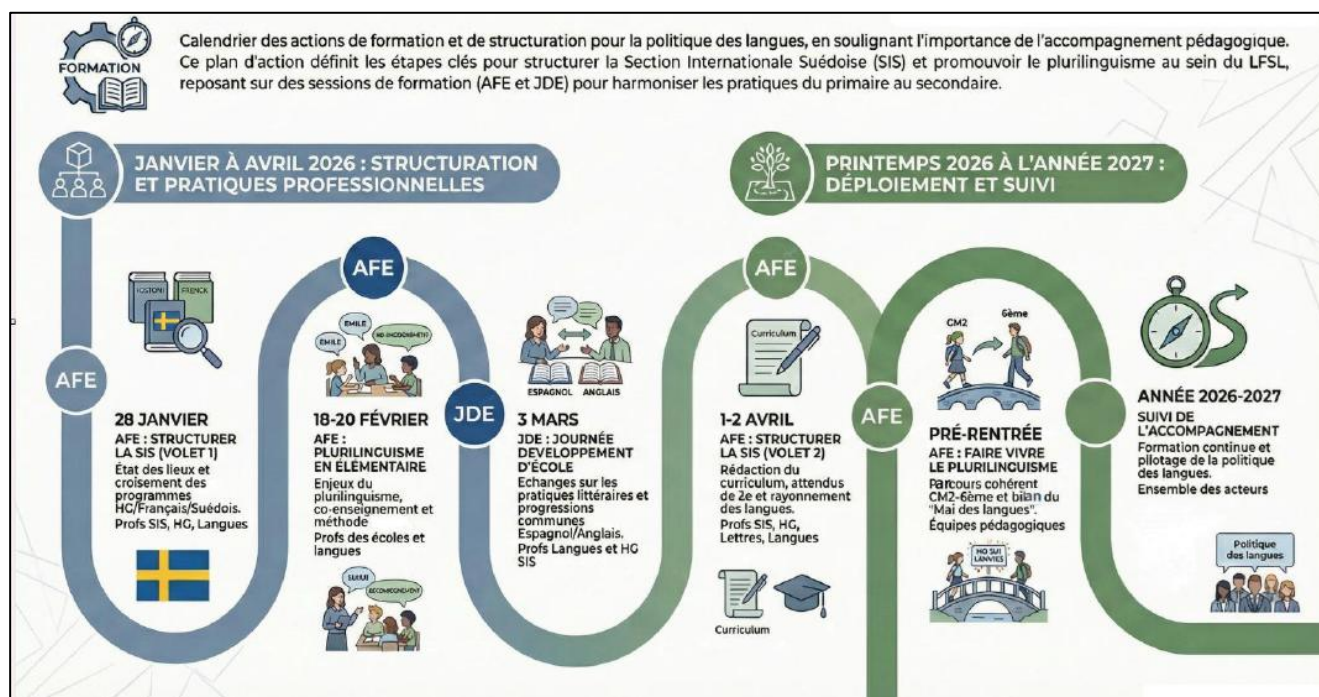
Contre : 0

Vote favorable à l'unanimité

Le conseil d'établissement formule un avis favorable sur les missions particulières attribuées au personnel.

d. Structuration de la politique des langues

Le directeur des dispositifs internationaux et linguistiques présente (cf. annexe) le travail effectué et celui prévu autour de l'enseignement en section internationale. Il détaille les différents temps de formation et échanges qui ont été conduits et ceux qui le seront. L'objectif est de disposer d'un cadre cohérent et uniformément adopté du CP à la 2nde. Le proviseur ajoute que ce travail répond à un des retours formulés lors de la visite de renouvellement d'homologation, même s'il a été initié avant.



M. Holmgren (représentant des élèves) indique que les élèves trouvent compliqué d'avoir des niveaux très différents dans le même cours de langue.

Le directeur des dispositifs internationaux et linguistiques indique que le travail se poursuit également sur cette matière particulière, ce qui devrait aider les élèves sur cette question. Le proviseur ajoute que la question du Svenska 3 est particulière car il y a plusieurs possibilités pour arriver à la maîtrise du suédois permettant l'entrée à l'université (TISUS, Svenska 3, BFI, ...) mais que certains souhaitent à tout prix suivre ce cours. Par ailleurs, il indique qu'un niveau hétérogène dans un cours est plutôt facteur de meilleure réussite selon les études internationales, à condition que l'écart ne soit pas trop grand entre les niveaux.

e. Carte des emplois du personnel détaché

Le proviseur informe le conseil (cf. annexe) de l'évolution de la carte des emplois du personnel détaché à la rentrée 2026 :

- Le poste vacant en EPS (Éducation Physique et Sportive) a été accepté par un candidat : le recrutement est en attente de son détachement par le ministère de l'Éducation nationale ;
- Le poste de SES (Sciences Économiques et Sociales) susceptible d'être vacant l'est devenu le 16 mars. Le proviseur a conduit des échanges avec le président du Conseil d'Administration et formulé une demande de maintien auprès de l'AEFE le 20 mars : les arguments portés étaient notamment que le coût d'un personnel détaché dans ce cas était inférieur au coût d'un personnel de droit local et qu'il y aurait des difficultés à recruter localement liées à la discipline SES. L'AEFE a fait part de sa décision de maintien le 23 mars et les candidats classés en CCPL (Commission Consultative Paritaire Locale) appelés dans l'ordre : le poste a été accepté le 27 mars et le recrutement est en attente de détachement par le ministère de l'Éducation nationale.

Le proviseur indique en outre que la carte des emplois du personnel détaché à la rentrée 2027 sera soumise à avis au prochain conseil d'établissement puisque le personnel concerné par un renouvellement est actuellement sollicité pour faire part de ses souhaits.

VII. Projet « Un an à Stockholm »

Le proviseur rappelle le principe de ce projet (cf. annexe). Il s'agit d'accueillir des lycéens pour, au moins, un an, qui seraient hébergés en familles d'accueil. Il présente les modalités de financement de cette mobilité pour les familles de ces élèves et le partage des responsabilités : conventionnement entre les familles pour

l'hébergement et l'accueil, appariement étudiant – famille d'accueil et accompagnement éducatif et scolaire par le LFSL.

Il précise que l'objectif est de lancer ce projet sous un format expérimental à la rentrée prochaine en visant un effectif de 3 élèves. La communication sur ce projet est en cours de finalisation afin d'identifier de possibles familles d'accueil et des élèves intéressés. Il indique que le LFSL aura besoin de volontaires pour la diffuser largement.

VIII. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été reçue.

L'ordre du jour étant épuisé, le proviseur lève la séance.

Procès-verbal établi sous réserve de modification lors de la prochaine réunion.